



communiqué

Date Le 18 mars 1985

No 31

Pour publication

TRAITÉ D'ENTRAIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE PÉNALE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'honorable John Crosbie, ministre de la Justice et procureur général du Canada, le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Elmer McKay, solliciteur général, ont annoncé aujourd'hui la signature par le premier ministre Mulroney et le président Reagan des Etats-Unis d'un traité d'entraide juridique en matière pénale entre le Canada et les Etats-Unis. Ce traité, lorsqu'il sera en vigueur, fournira un cadre pour une meilleure coopération entre les deux pays pour la recherche et la poursuite du trafic international de drogues, le crime organisé et autres activités criminelles.

Le traité comble une lacune historique dans la gamme des arrangements de coopération entre le Canada et les Etats-Unis. Il prévoit des moyens simplifiés pour mettre les mécanismes d'application de la loi d'un pays à la disposition de l'autre en matière d'enquêtes et poursuites criminelles. L'entraide peut varier de l'échange de renseignements à caractère public jusqu'à la recherche de personnes ou à l'obtention de témoignages ou de documents par voie d'assignations ou mandats de perquisition. Des ententes semblables seront négociées avec d'autres pays.

Les ministres ont souligné que le traité, en fournissant des solutions de rechange de nature coopérative pour l'obtention d'éléments de preuve et en obligeant les deux pays à s'en servir, devrait réduire la possibilité que les Etats-Unis recourent à des mesures extarateritoriales unilatérales.

...2